



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Secrétariat général / Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

Décision relative à l'annulation de l'épreuve écrite n°2 d'admissibilité des concours externe et interne de chargé d'études documentaires, option régie d'œuvres, organisée le 24 mars 2017 et prévoyant l'organisation d'une nouvelle épreuve écrite n°2 d'admissibilité des concours externe et interne de chargé d'études documentaires, option régie d'œuvres, le 12 mai 2017, session 2016

La présidente du jury des concours externe et interne de chargé d'études documentaires du ministère de la culture et de la communication,

Décide

Suite à une erreur matérielle, l'épreuve écrite n°2 d'admissibilité des concours externe et interne de chargé d'études documentaires, option régie d'œuvres, session 2016, organisée le 24 mars 2017, est annulée.

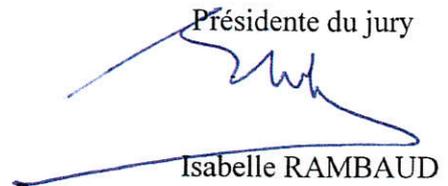
Une nouvelle épreuve écrite n°2 d'admissibilité des concours externe et interne de chargé d'études documentaires, option régie d'œuvres, session 2016, ouverte aux candidats inscrits pour cette option, est organisée, par le ministère de la culture et de la communication et le service interacadémique des examens et des concours, le 12 mai 2017 de 13h à 17h.

Elle aura lieu en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer.

Le service interacadémique des examens et des concours est chargé de notifier cette décision aux candidats des concours externe et interne de chargé d'études documentaires, option régie d'œuvres, présents à cette épreuve écrite n°2 d'admissibilité du 24 mars 2017.

Fait à Paris, le **30 MARS 2017**

Présidente du jury



Isabelle RAMBAUD